

LA SURVEILLANCE EN DÉFAUT

QUATRE RÉFORMES POUR PRÉVENIR LES CRISES DE DETTES CACHÉES*

Dr. Souleymane Bah

Points clés

- La dette cachée du Sénégal, d'un montant de 13,3 milliards de dollars américains (environ 8100 milliards de francs CFA, soit 25 % du PIB), s'est accumulée sur cinq ans sous la surveillance active du FMI sans être détectée.
- La responsabilité est partagée : les autorités sénégalaises qui ont falsifié les registres ; la BCEAO, qui n'a pas rapproché la dette bancaire libellée en francs CFA ; et le FMI et la Banque mondiale, dont le dispositif de surveillance n'a pas su reconnaître ce que leurs propres données révélaient.
- La majeure partie de la dette cachée est constituée de prêts bancaires libellés en francs CFA, et non d'euro-obligations. Le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) n'a jamais été conçu en vue du suivi de la dette bancaire nationale et des expositions aux produits dérivés.
- Quatre réformes sont proposées : trois à titre préventif (rapprochement automatisé obligatoire, dépistage des anomalies statistiques, responsabilité partagée en cas de défaillance de la surveillance) et une à titre correctif (opérationnalisation de la doctrine de la dette odieuse pour la population déjà lésée).
- Ces réformes s'appuient sur des outils existants : la plateforme de rapprochement de la Banque mondiale (testée en Indonésie), les pratiques standard de gestion des risques d'entreprise et les recommandations de la Table ronde mondiale (Global Roundtable) sur la dette souveraine.

Dr. Souleymane Bah

Worcester Polytechnic
Institute, SIA Dynamics
sbah@wpi.edu

Comment citer :

Bah, S. (2026) La surveillance en défaut
Quatre réformes pour prévenir les crises de
dettes cachées, IDAN
Policy Brief, n°10,
IDEAS-Africa Network
LBG, Accra et Dakar :
Ghana et Sénégal.



*Les vues exprimées ici
engagent leur(s) auteur(s)
et non IDAN.

Acronymes

BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CVD	Cadre de viabilité de la dette (FMI-Banque mondiale)
IDS	Statistiques internationales de la dette (Banque mondiale)
IEO	Bureau d'évaluation indépendant (FMI)
LIC-DSF	Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu
PEFA	Gestion des finances publiques
SDMT	(Outil d'analyse de la) Stratégie de gestion de la dette à moyen terme
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Le problème

Alors qu'il faisait l'objet d'une surveillance active du FMI, comprenant des consultations au titre de l'article IV, la présence d'un représentant résident et un programme de prêts de 1,8 milliard de dollars approuvé en juin 2023, le gouvernement sénégalais a accumulé 13,3 milliards de dollars (environ 8100 milliards de francs CFA) d'engagements souverains non déclarés entre 2019 et 2024, soit l'équivalent de 25 % du PIB. Le chef de la mission du FMI a déclaré n'avoir « jamais vu de dette cachée d'une telle ampleur » en Afrique¹.

L'ampleur de ce phénomène est proprement stupéfiante. Le cas du Sénégal est six fois plus important que le scandale des « Tuna Bonds » au Mozambique (2,2 milliards de dollars, 2016), qui constituait jusqu'alors le cas paradigmatique de la dette souveraine cachée en Afrique. On retrouve la même configuration dans la réponse des institutions : suspension des aides du FMI, dégradation des notations et responsabilité imputée exclusivement au gouvernement débiteur. La question de savoir pourquoi le système de surveillance n'a pu déceler cette dissimulation – laissée en suspens après le scandale du Mozambique – demeure sans réponse.

Les répercussions ont été dévastatrices. S&P a abaissé la note du Sénégal à CCC+ pour ses deux notations, avec une perspective négative. Le service de la dette a été révisé à 9,7 milliards de dollars pour 2026, portant le ratio service de la dette/recettes publiques à 111 % en 2025. Les besoins bruts de financement pour 2026 s'élèvent à 29 % du PIB. Dix-huit millions de Sénégalais se trouvent ainsi soumis à des mesures d'austérité pour des dettes dont ils ignoraient jusqu'alors l'existence.

La responsabilité est partagée, non exclusive. Si les fausses déclarations délibérées de l'administration précédente en constituent la cause directe, force est de constater que des responsables sénégalais ont falsifié les registres pendant cinq ans. La BCEAO n'a pas procédé au rapprochement des prêts bancaires libellés en francs CFA, qui constituent la majeure partie de la dette cachée. Par ailleurs, le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI était, de par sa conception architecturale, structurellement incapable de détecter ces dissimulations. Dans la mesure où le personnel du FMI alimente les modèles du DSF à partir des données sur la dette fournies par les autorités nationales, le système, s'il en vérifie la cohérence arithmétique, ne procède à aucun recoupement des chiffres entre les différents secteurs, ni ne les confronte aux registres des créanciers. L'objectif de la manipulation des données n'était pas uniquement d'obtenir une note favorable en matière de viabilité de la dette, mais aussi de rendre le discours macroéconomique et budgétaire global plus crédible aux yeux des parties prenantes, notamment le conseil d'administration du FMI, les créanciers et les acteurs nationaux. Le LIC-DSF inclut bien la dette publique nationale dans son évaluation globale, même si ses notations de risque sont ancrées sur la dette extérieure ; le problème central réside au niveau de désagrégation analytique, et non dans l'exclusion. Le tableur a produit une notation de « risque modéré » sur la base de chiffres frauduleux soumis par le Sénégal. Les calculs étaient arithmétiquement corrects ; les données sous-jacentes, en revanche, étaient falsifiées.

¹ Cour des comptes du Sénégal (2025) ; communiqué de presse n° 23/239 du FMI (juin 2023) ; communiqué de presse n° 25/77 du FMI (mars 2025).

Les preuves : des signaux d’alerte évidents

La majeure partie de la dette cachée du Sénégal est constituée de prêts bancaires libellés en francs CFA accordés par des prêteurs régionaux et commerciaux, et non d’euro-obligations. La dette bancaire en francs CFA est plus difficile à suivre. Elle ne figure pas dans les déclarations déposées auprès des places financières internationales, et le DSF ne la recense pas systématiquement. Selon une analyse réalisée en décembre 2025 par le Finance for Development Lab, les décaissements non déclarés sur des projets financés par des partenaires extérieurs représentaient près de 40 % de la dette extérieure cachée, 2 milliards sur les 5,5 milliards de dollars de déficit provenant de financements bilatéraux. Le reste, ainsi qu’une part plus importante de la composante nationale, correspondait à la dette bancaire en francs CFA.

De multiples indicateurs indépendants, tous accessibles aux équipes du FMI et de la Banque mondiale, convergeaient vers la même conclusion.

Tableau 1 : Indicateurs d’alerte indépendants disponibles avant l’approbation du programme²

Indicateur	Constat
Écart engagements/décaissements	84 % contre 51 % du PIB (écart de 33 points de pourcentage) – 3e rang mondial
Carte de signalement de la transparence de la dette (2020)	7 notes rouges sur 9 – parmi les pires résultats dans tous les domaines
Évaluations PEFA (2019, 2024)	« Faiblesses systémiques dans la comptabilité publique et l’information financière »
Recettes pétrolières par rapport aux projections du FMI	200 millions de dollars ont été versés au gouvernement, contre 4 milliards de dollars générés par le gisement pétrolier de Sangomar
Résultat	Programme de prêt de 1,8 milliard de dollars approuvé en juin 2023 sur la base de données frauduleuses

Avant l’approbation du programme de prêt, le personnel de la Banque mondiale et du FMI avait accès à chacun de ces indicateurs. La seule divergence entre engagements et décaissements aurait dû suffire à déclencher une enquête obligatoire. Or, aucune alerte n’a été émise.

L’écart constaté au niveau des recettes pétrolières révèle un deuxième échec systémique. En mars 2026, le PDG de Petrosen a révélé que seuls 200 millions de dollars sur les 4 milliards générés par le champ pétrolier de Sangomar avaient été versés au gouvernement (Petrosen détient 18 % des parts ; le taux de recouvrement des coûts est de 75 %). Le FMI a établi ses projections de viabilité sur la base d’hypothèses de recettes brutes sans examiner la structure des contrats.

Le cas du Sénégal n’est pas unique. Le tableau 2 recense un certain nombre de cas récents comparables, dont chacun est détectable grâce à un rapprochement systématique.

Tableau 2 : Cas comparables de dette cachée

Pays	Dette cachée	Période	Détectable par un rapprochement ?
Mozambique	2,2 milliards de dollars (obligations « thon »)	2013 - 2016	Oui – prêts garantis mais non déclarés
Pakistan	Emprunts hors budget de la Banque centrale	2020 - 2022	Oui – dette intérieure non entièrement rapprochée
Ghana	Passif du secteur énergétique	2015 - 2019	Oui – passifs éventuels non pris en compte
Tchad	Prêt de 1 milliard de dollars accordé par Glencore	2013 - 2018	Oui – les registres des créanciers existaient
Sénégal	13,3 milliards de dollars sur l’ensemble des instruments	2019 - 2024	Oui – les données de l’IDS ont révélé un écart de 33 points de pourcentage

² Finance for Development Lab (2025) ; <https://findevlab.org/what-we-learn-from-the-new-international-debt-statistics-on-the-hidden-debt-of-senegal/> ; Rapport de la Banque mondiale sur la transparence de la dette (2024) ; <https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/debt-transparency-report/2024> ; Évaluations du cadre PEFA (2019, 2024) ; <https://www.pefa.org/assessments> ; Déclaration publique du PDG de Petrosen (mars 2026). <https://thetricontinental.org/newsletterissue/senegal-debt-imf/>

On constate clairement un schéma de négligence systématique. Dans tous les cas, un rapprochement avec les registres des créanciers aurait permis de mettre au jour la dissimulation. Dans tous les cas, ce rapprochement n'a pas été effectué. Cela concorde avec des recherches plus générales : Horn, Mihalyi, Nickol et Sosa-Padilla (2024) font état de quelque 1 000 milliards de dollars de dettes cachées cumulées révélées dans 146 pays sur 50 ans, établissant que la sous-déclaration présente un biais systématique à la hausse et que les dettes cachées sont le plus souvent révélées en période de crise – précisément au moment où elles causent le plus de dégâts. La note conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur les définitions et la déclaration de la dette du secteur public (2020) reconnaît que les analyses de viabilité de la dette « n'évaluent pas clairement et systématiquement le degré de confiance que les équipes accordent aux données sur lesquelles repose leur analyse ».³

Pourquoi le système n'a-t-il pas pu le détecter ?

Pour saisir les raisons de cet échec de détection, il convient d'examiner le fonctionnement du système de surveillance. Ce processus s'articule en trois phases, chacune conditionnée par les résultats de la précédente. La première phase constitue ainsi le point de défaillance initial et déterminant : elle repose entièrement sur les données fournies par les gouvernements. L'ensemble du cycle ne comporte aucun nœud de vérification indépendant.

- **Phase 1 (dirigée par le FMI) :** La Banque mondiale gère un modèle Excel intitulé « Cadre de Viabilité de la Dette »⁴ comprenant 86 feuilles, dont 45 sont masquées. Le personnel du FMI remplit le modèle à l'aide des données sur la dette demandées aux autorités nationales et fournies par celles-ci. Il vérifie ensuite la cohérence interne des chiffres : les flux s'accumulent-ils pour aboutir aux encours attendus ? Les hypothèses de croissance s'inscrivent-elles dans des fourchettes plausibles ? Or, cette vérification ne procède à aucun recoupement des chiffres de flux et d'encours entre les comptes de l'analyse de la dette, des finances publiques, du secteur financier et du secteur extérieur – lacune qu'un dispositif de surveillance rigoureux aurait précisément pour mission de combler. Le modèle valide les calculs arithmétiques. L'examen par le personnel valide la plausibilité. Aucun des deux ne valide la correspondance avec la réalité.
- **Phase 2 (dirigée par la Banque mondiale)⁵ :** la notation de risque du DSF est intégrée dans un deuxième modèle Excel, l'outil d'analyse de la stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT, 22 feuilles), qui effectue des simulations de Monte Carlo et une optimisation coût-risque pour quatre stratégies d'emprunt. Il s'agit d'une analyse véritablement sophistiquée. Cependant, elle s'inscrit entièrement dans les contraintes du DSF, en utilisant les mêmes données de référence non vérifiées fournies lors de la phase 1. Une optimisation sophistiquée reposant sur des données frauduleuses produit un échec sophistiqué.
- **Phase 3 (dirigée par le gouvernement) :** le gouvernement sénégalais prépare un document officiel intitulé « Stratégie de la dette à moyen terme » (MTDS), également dénommée SDMT (Stratégie de la Dette à Moyen Terme), sur la base des résultats de la phase 2, l'annexe à la loi de finances et le soumet au Parlement. La plupart des parlementaires ne disposent pas de l'expertise technique nécessaire pour examiner le document, et la sophistication technique de l'analyse de la MTDS confère à la stratégie une apparence de rigueur qui masque les données frauduleuses sous-jacentes.

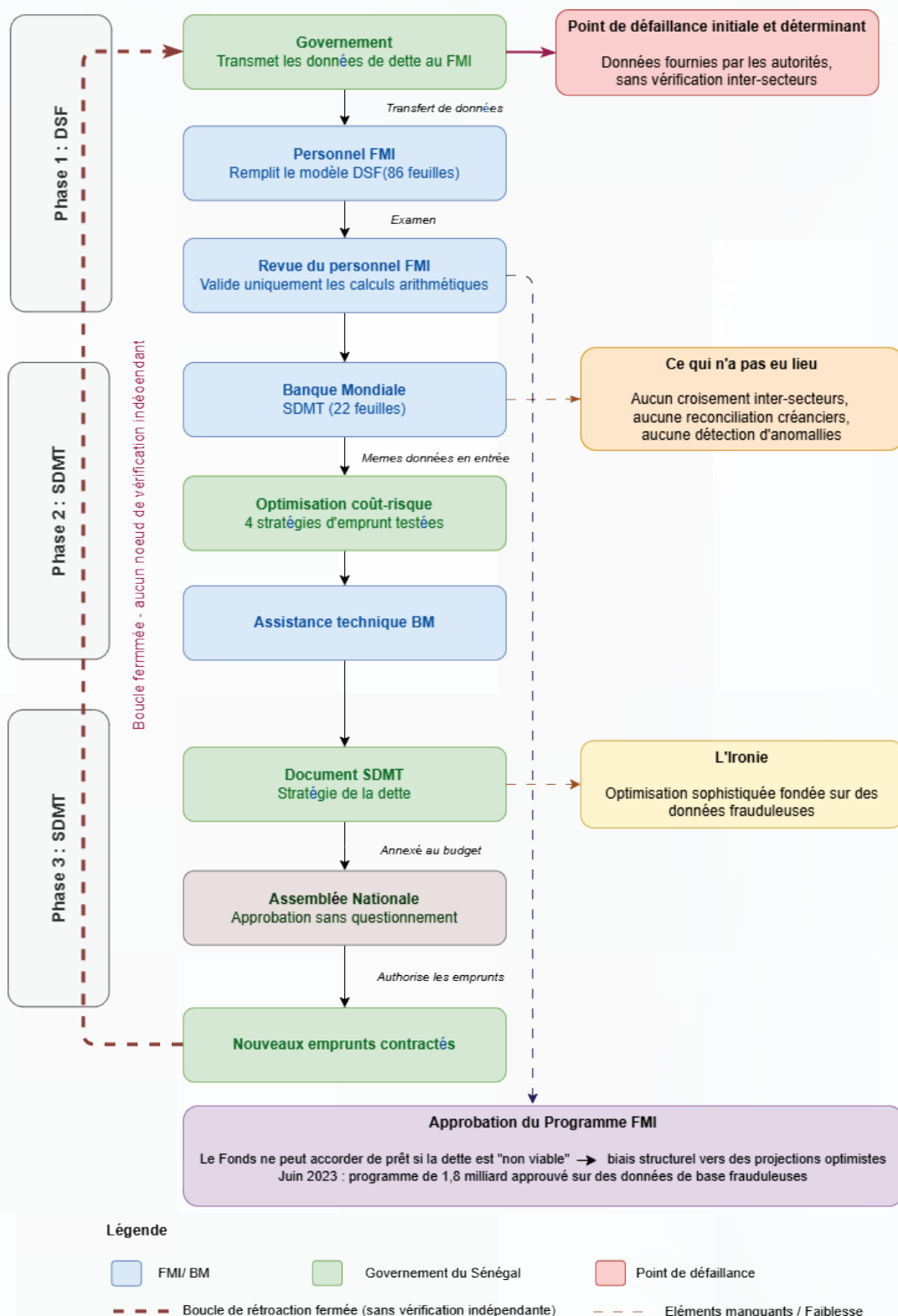
³ Horn et al. (2024), « Hidden Debt Revelations », document de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale n° 10907 ; FMI et Banque mondiale (2020), Définitions et déclaration de la dette du secteur public dans les pays en développement à faible revenu (document d'orientation n° 2020/005).
<https://doi.org/10.5089/9781513529905.007>.
<https://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/world-banks-role-and-use-low-income-country-debt-sustainability-framework/chapter-4>

⁴ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/lic.htm>
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/templ/dsatemp.xlsm>

⁵ <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/mtds>

- La boucle fermée :** les données sur la dette sont transmises par le gouvernement à la phase 1, passent par la phase 2, puis sont acheminées vers la phase 3, qui autorise de nouveaux emprunts, ce qui les renvoie ainsi à une nouvelle phase 1. Aucune institution ne vérifie ces données de manière indépendante. Il s'agit là d'un exemple caractéristique de dilution des responsabilités : chaque institution postule qu'une autre prend en charge la vérification. L'écart entre les engagements et les décaissements était pourtant manifeste dans les statistiques internationales sur la dette de la Banque mondiale elle-même – c'est-à-dire au sein de l'institution qui gère également l'outil MTDS –, les deux équipes responsables ne procédant toutefois à aucun recoupement automatisé.

Figure 1 : Diagramme du flux de travail de surveillance illustrant le processus en trois phases, la boucle de rétroaction fermée et les points de vulnérabilité structurelle



Le déficit de responsabilité

Lorsque la dette cachée a été révélée fin 2024, la réponse institutionnelle a suivi une logique d'asymétrie prévisible. Le FMI a suspendu son programme. S&P a abaissé la note du Sénégal à CCC+ pour les deux notations. Le gouvernement s'est replié sur des emprunts à court terme sur les marchés régionaux de l'UEMOA à des taux supérieurs à 7 %, accroissant ainsi le risque de refinancement à l'échéance. Toutes ces répercussions souffertes par le Sénégal, en particulier le nouveau gouvernement ayant révélé la fraude, et les 18 millions de personnes qui n'étaient pas impliquées dans ces dissimulations. À l'inverse, les trois institutions dont le dispositif de surveillance a défailli – la BCEAO, la Banque mondiale et le FMI – ne sont soumises à aucune obligation formelle de reddition de comptes. Aucun examen indépendant des défaillances institutionnelles n'a été annoncé. La question de savoir si ces défaillances étaient d'ordre purement structurel ou trahissaient une réticence institutionnelle à soumettre à un examen approfondi un programme considéré comme emblématique demeure entière. Seul un examen indépendant peut répondre à cette question, et à ce jour, aucun processus d'examen n'a été annoncé. En d'autres termes, le FMI souhaite que le Sénégal procède à des ajustements budgétaires, mais n'a pas encore cherché à comprendre pourquoi son propre système n'a pas fonctionné.

Des organisations de la société civile sénégalaise ont invoqué la doctrine de la dette odieuse, au motif que la partie cachée devrait être qualifiée d'illégitime puisqu'elle a été contractée par fraude, sans contrôle démocratique et en violation des lois de transparence de l'UEMOA (loi n° 2012-22). La population sénégalaise n'a jamais été informée que ces dettes étaient contractées en son nom et ne dispose d'aucun mécanisme pour accéder en temps réel aux informations relatives aux emprunts souverains. Cette asymétrie en matière de responsabilité est d'ordre structurel : dès lors que la défaillance de la surveillance coïncide avec des fausses déclarations de la part des autorités, la population du pays débiteur supporte l'intégralité des coûts, cependant que les institutions de contrôle n'en assument aucun.

Quatre réformes : prévention et réparation

Les trois premières réformes portent sur la prévention. La quatrième porte sur la réparation au profit des personnes déjà lésées. Ces deux axes sont indispensables.

Réforme 1 : Rapprochement automatisé obligatoire entre créanciers et débiteurs

- **Quoi** : Rendre obligatoire le recoupement automatisé des décaissements déclarés par les débiteurs avec les expositions enregistrées par les créanciers pour tous les pays sous la surveillance du FMI, y compris la dette en monnaie nationale détenue par la banque centrale.
- **Pourquoi** : si les décaissements déclarés par le Sénégal avaient été automatiquement confrontés à ce que les créanciers bilatéraux et multilatéraux avaient enregistré – ainsi qu'aux registres de la BCEAO concernant les prêts bancaires régionaux – l'écart extérieur de 5,5 milliards de dollars et l'écart intérieur en francs CFA – plus important encore – auraient été détectables dès le premier cycle de notification.
- **Précédent** : la plateforme automatisée de rapprochement des prêts créanciers/débiteurs de la Banque mondiale⁶ est testée par l'Indonésie depuis 2025, financée par le ministère japonais des Finances, avec des liens de données déjà actifs.

⁶ Table ronde mondiale sur la dette souveraine, 5e rapport d'étape des coprésidents, 15 octobre 2025, pp. 4-5. Disponible à l'adresse : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099322210152578416/pdf/IDU-4b5367f0-45b8-42f1-872b-bb63a51f5655.pdf>
Agarwal, P. (12 août 2025). « Dans les coulisses : comment nous travaillons avec les créanciers sur la transparence de la dette ». Blog de données de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/behind-the-scenes-how-we-work-with-creditors-on-debt-transparen>
Banque mondiale et Fonds monétaire international. (2025). Système de déclaration des débiteurs de la Banque mondiale (DRS) : principales mises à jour, processus et calendrier (BOPCOM – 25/06). Quarante-cinquième réunion du Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements, Bangkok, 28-30 octobre 2025

Le cinquième rapport d'étape des coprésidents de la Table ronde mondiale sur la dette souveraine (octobre 2025) a approuvé son extension à tous les créanciers du G20. La technologie existe et a fait ses preuves. Ce qui fait défaut, c'est le mandat politique, et son extension pour couvrir la dette bancaire en francs CFA et les produits dérivés tels que les swaps de rendement total, qui ne sont actuellement pas couverts par le DSF.

- **Mise en œuvre :** Intégrer le rapprochement dans le flux de travail du DSF en tant que condition préalable obligatoire à l'établissement de la notation de risque. Tout écart dépassant un seuil de matérialité défini (par exemple, 5 % du PIB) déclencherait obligatoirement une enquête des services avant l'approbation du programme. Pour les pays où des liens automatisés n'ont pas encore été établis, un rapprochement manuel avec le système de notification des débiteurs de la Banque mondiale devrait être exigé au moins une fois par an.

Recommandation prioritaire

Si une seule réforme préventive devait être adoptée, ce devrait être celle-ci. Un rapprochement automatisé obligatoire, étendu à la dette bancaire en francs CFA et aux registres des banques centrales régionales, aurait permis de détecter la dette cachée du Sénégal en un seul cycle de déclaration. Cela ne nécessite aucune nouvelle collecte de données, aucune nouvelle architecture institutionnelle et aucune négociation politique, mais seulement le mandat de recouper des bases de données qui existent déjà. La technologie a fait l'objet d'un projet pilote et son coût est négligeable par rapport aux 13,3 milliards de dollars de dettes cachées qui auraient pu être évitées dans ce cas.

Réforme 2 : Détection des anomalies statistiques

- **Quoi :** Intégrer un dispositif automatisé de détection des anomalies au sein de l'architecture de surveillance du DSF, en confrontant les données déclarées à de multiples indicateurs externes indépendants.
- **Pourquoi :** le ratio engagements/décaissements du Sénégal était le troisième plus élevé des pays en développement à la fin de 2023. Une simple analyse d'écart aurait permis de signaler cet indicateur comme une valeur aberrante. Le DSF ne dispose actuellement d'aucun système automatisé de reconnaissance de modèles.
- **Indicateurs :** Les indicateurs de dépistage potentiels comprennent les ratios engagements/décaissements ; les données d'émission d'obligations par rapport aux encours de dette déclarés ; les cotations sur le marché secondaire ; les trajectoires de notation de crédit par rapport aux positions budgétaires déclarées ; et les scores de la carte thermique de déclaration de la dette (Reporting Heat Map). Dès lors que deux ou plusieurs indicateurs signalent simultanément une anomalie, une vérification obligatoire est déclenchée de plein droit. Aucune nouvelle collecte de données ne serait nécessaire, car tous les indicateurs existent déjà dans les bases de données de la Banque mondiale, du FMI et des marchés. La gestion du risque de crédit des entreprises utilise des systèmes similaires depuis des décennies.

Réforme 3 : Responsabilité partagée en cas de défaillance de la surveillance

- **Quoi :** Lorsque le FMI approuve un programme de prêt sur la base de données qui s'avèrent ultérieurement frauduleuses — et que cette fraude était détectable au moyen des informations dont l'institution disposait déjà —, les modalités de tout accord de prêt subséquent devraient refléter la responsabilité partenariale du FMI dans l'échec de la surveillance, au lieu de se concentrer uniquement sur la responsabilité du pays débiteur pour la déclaration erronée.

- **Pourquoi** : Le système actuel crée une asymétrie de responsabilité. Lorsque la surveillance ne parvient pas à remédier à la fausse déclaration souveraine, la population débitrice supporte 100 % des coûts par le biais de l'austérité, tandis que l'institution de surveillance n'en subit aucune conséquence. Ce dispositif crée ainsi un double aléa moral : insuffisance de la dissuasion pour les gouvernements d'une part, insuffisance des incitations à une surveillance rigoureuse de l'autre.
- **Mécanismes** : allongement des maturités pour la dette accumulée durant la période de défaillance de la surveillance ; allègement de la conditionnalité pour refléter la nature partagée de la défaillance ; refinancement à des conditions concessionnelles de la partie de la dette qu'un système de surveillance fonctionnel aurait dû détecter.
- **Le précédent de l'IEO** : Aucun examen indépendant de l'échec de la surveillance du FMI au Sénégal n'a été annoncé. Cela constitue en soi une lacune importante. Le Bureau d'évaluation indépendant (IEO) du FMI a déjà mené de tels examens, et ses évaluations de 2011 et 2014 ont toutes deux conduit à des réformes des pratiques institutionnelles. La mise en place d'un examen obligatoire de type IEO chaque fois que des défaillances de surveillance de cette ampleur se produisent créerait des incitations institutionnelles à la vigilance qui n'existent pas actuellement. La BCEAO devrait mener un examen parallèle. En tant que banque centrale de tous les pays de l'UEMOA, elle supervise les banques régionales et a un accès direct à leurs données de crédit. Elle disposait des données lui permettant de constater l'ampleur des prêts bancaires au Sénégal et n'a pourtant pas signalé l'écart.
- **Principe** : lorsqu'un système de gestion des risques d'une banque échoue, c'est la banque qui en supporte les coûts. Lorsque le système de surveillance du FMI échoue, le même principe devrait s'appliquer. Le gouvernement sénégalais actuel, qui a mis au jour la fraude, ne devrait pas supporter l'intégralité des coûts d'un échec causé par les déclarations erronées de l'administration précédente et l'incapacité du FMI à le détecter.

Réforme n° 4 : Mesures de réparation pour les populations touchées

- **Quoi** : Les mesures préventives ne suffisent pas pour les 18 millions de Sénégalais déjà soumis à l'austérité pour des dettes dont ils ignoraient l'existence.
- **Responsabilité au niveau national** : Les responsables qui ont orchestré cette dissimulation systématique devraient répondre de leurs actes devant la justice en vertu du droit national. Il convient de mettre en place des mécanismes parlementaires visant à informer les citoyens sur les emprunts souverains, notamment un registre de la dette accessible au public et mis à jour chaque année.
- **Dette odieuse** : La doctrine de la dette odieuse (Sack, 1927)⁷ soutient que la dette contractée par fraude, sans contrôle démocratique et à l'encontre des intérêts de la population ne saurait être juridiquement contraignante pour l'État successeur. La partie cachée de la dette du Sénégal répond à ces trois critères. Cette partie devrait pouvoir faire l'objet d'un allègement de dette contraignant, les pertes étant réparties entre les créanciers qui ont prêté des fonds malgré des signaux d'alerte visibles et les institutions qui n'ont pas fait preuve de diligence raisonnable.

Que se passera-t-il sans réforme ?

- Le Sénégal ne constitue pas un cas isolé. En septembre 2025, 9 pays se trouvaient en situation de surendettement et 24 présentaient un risque élevé selon le cadre d'évaluation des pays à faible revenu (LIC-DSF), représentant ensemble près de la moitié de tous les pays évalués.⁸ Parmi les pays à risque élevé, 18 ont été identifiés

⁷ Sack, A. N. (1927). Les effets des transformations des États sur leurs dettes publiques et autres obligations financières : Traité juridique et financier. Recueil Sirey.

⁸ Liste du FMI des DSA des pays à faible revenu éligibles au PRGT (30 septembre 2025). <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>

par le FMI comme particulièrement vulnérables en raison d'un niveau élevé de dette intérieure, de ratios service de la dette/recettes dégradés et d'un espace budgétaire réduit. Les caractéristiques structurelles du DSF qui ont rendu possible la dissimulation au Sénégal — recours à des données autodéclarées, absence de rapprochement automatisé et seuils obsolètes — valent pour chacun de ces pays.

Les conditions propices à une répétition de cette débâcle sont présentes dans l'ensemble du système. Entre 2022 et 2024, les pays à faible et moyen revenu ont enregistré 741 milliards de dollars de sorties nettes de flux financiers. Les paiements d'intérêts représentent 20 à 40 % des recettes publiques dans de nombreux pays. Sous cette pression, l'incitation à sous-déclarer revêt un caractère structurel et non idiosyncratique.⁹

La question n'est plus de savoir si une nouvelle crise de la dette cachée surviendra, mais si elle sera détectée avant qu'un programme de prêt ne soit approuvé sur la base de données frauduleuses — et avant que des millions de citoyens ne se trouvent soumis à des mesures d'austérité pour des dettes que leurs gouvernements leur ont dissimulées.

Lorsque le coût d'opportunité de la non-mise en œuvre s'élève à 13,3 milliards de dollars (environ 8100 milliards de francs CFA) en dettes cachées non détectées, le coût de la mise en œuvre de ces quatre réformes est négligeable en comparaison.

Au moment de la rédaction du présent document, la base de données LIC-DSF du FMI continue de classer le Sénégal [...] comme présentant un « risque modéré » de surendettement, sur la base d'une évaluation datant de juillet 2023. Aucune évaluation actualisée n'a été publiée à ce jour. Cette absence de réactivité est, en elle-même, révélatrice.

IDEAS-Africa Network
LBG (IDAN)

Bureau d'Accra :
Kwame Nkrumah
Complex, Institute of
Africa Studies, University
of Ghana, Legon, Ghana
reponse@idan.africa

Bureau de Dakar :
Lot 55-56, Immeuble
Serigne Saliou 8e étage,
Appt 8A près Cité CPI,
VDN | Dakar – Sénégal
+221 33 826 15 40
dakaroffice@idan.africa

⁹ Banque mondiale, Rapport sur la dette internationale 2025 (décembre 2025) ;
<https://www.worldbank.org/en/programs/debt-statistics/idr/products>
<https://eyeonglobaltransparency.net/2025/04/03/under-estimated-external-debt-in-senegal-highlights-ongoing-debt-transparency-challenge/>
Banque mondiale, La transparence de la dette dans les économies en développement (2021).
<https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/debt-transparency-developing-economies>
Banque mondiale. (17 février 2026). « Au-delà des discours : ce que révèlent les données de l'IDR 2025 sur la dette des pays à faible et moyen revenu. »
Blog de données de la Banque mondiale.
<https://blogs.worldbank.org/en/opendata/beyond-the-narratives-what-the-idr-2025-data-reveal-about-debt->